

Lausanne, juillet 2021

Normes et recommandations – Aula

Les normes obligatoires sont signalées en vert

1. GENERALITES		
1.1	Description	Ce lieu est à la fois un espace dévolu aux réunions ou assemblées, soirées animées, etc. Au minimum une aula doit être mise à disposition par établissement scolaire pour les spectacles scolaires, les promotions, ainsi que les conférences des maîtres et des professionnels.
1.2	Nombre d'occupants	Selon projet.
1.3	Surface nette, sans les rangements (m2)	Surface indicative selon le calculateur des locaux (onglet « Administration »).
1.4	Hauteur nette (cm)	Selon projet.

2. CONSTRUCTION		
2.1	Sol + revêtement	Revêtement non-absorbant et antidérapant. Facilement nettoyable.
2.2	Revêtement des murs	Selon projet.
2.3	Fenêtres	Selon projet.
2.4	Dispositifs acoustiques	Plafond acoustique (absorption).

3. TECHNIQUES		
3.1	Ventilation	Selon projet. Normes SIA.
3.2	Sanitaires	Selon projet.
3.3	Chauffage	Selon projet.
3.4	Electricité	Selon projet.
	éclairage	Selon projet.
	courant fort	Prises électriques 3x230V en suffisance à répartir selon projet.
	courant faible et informatique	Selon projet.

4. MOBILIERS ET MATERIELS A CHARGE DES COMMUNES		
4.1	Mobilier et installations obligatoires	Selon projet.
4.2	Matériel ou équipement d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement de projection et audio de qualités ; • Poubelles pour le tri des déchets, matériel de nettoyage.
	Matériel ou équipement d'exploitation recommandé	Piano à queue (surtout si la salle est mise à disposition de chorales) ou un clavier électronique d'excellente qualité.

5. REMARQUES		
L'aula n'est pas obligatoirement sur le site scolaire. Une salle de gym ou toutes autres salles communales pouvant accueillir un nombre important de personnes simultanément peuvent convenir.		